

Besançon, le 15 Mai 2019

Direction des mobilités et des Infrastructures

Service transports routiers régionaux

Unité Territoriale du Jura

21 Place Perraud – CS 20388 – 39016 LONS-LE-SAUNIER

03 63 64 21 63

transports39@bourgognefranchecomte.fr

Objet : transports scolaires - rentrée 2019/2020

Depuis le 1^{er} septembre 2017 en application de la loi NOTRe, la Région Bourgogne-Franche-Comté est compétente en matière de transports scolaires. Elle assume donc l'intégralité de cette compétence pour 7 Départements dont celui du Jura.

Pour la rentrée de septembre 2019, le règlement des transports scolaires applicable jusqu'alors reste inchangé.

La gratuité des transports est désormais généralisée sur l'ensemble des départements.

Pour cette rentrée, la Région a décidé de déployer une nouvelle billettique scolaire sur l'ensemble de son périmètre.

Ce choix implique que tous les élèves, de la classe maternelle à terminale, bénéficieront d'une carte sans contact à la rentrée qu'ils devront présenter devant le valideur à chaque montée dans le car. La carte papier est supprimée et la photo de l'élève sera à apposer sur la carte sans contact, soit au moment de l'inscription de l'élève sur internet, soit à la réception de la carte. L'élève devra conserver cette carte qui sera valable pour son cycle de scolarité.

Cette carte sans contact remplacera donc l'ancienne carte jurago actuellement en possession des collégiens et lycéens et la carte papier des élèves maternelles et primaires. Par ailleurs, les cartes ne seront plus envoyées en mairie mais au domicile de chaque parent.

L'inscription aux transports scolaires pour l'année 2019/2020 débutera le **22 mai 2019**. L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible sur le site internet de la Région www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.

La démarche d'inscription aux transports peut être effectuée via internet ou au besoin par dossier papier. Quelle que soit la solution retenue, la date limite est fixée au **16 Juillet 2019**.

1 – Inscription par internet

Dès le 22 mai 2019, les élèves auront la possibilité d'effectuer leur inscription par internet via le site de la Région www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires à la rubrique « Jura » puis « inscription et suivi du dossier ».

Les familles seront destinataires fin mai d'un email les informant de la date de lancement des inscriptions sur le site internet mais les identifiants nécessaires pour accéder à l'espace « inscription et suivi du dossier » ne seront plus précisés. En cas d'oubli ou de perte de ceux-ci, les familles devront cliquer sur « identifiant et mot de passe oublié ».

Autre nouveauté, l'inscription des élèves demi-pensionnaire utilisant les services SNCF est simplifiée par la suppression de la liasse SNCF. Seule la démarche d'inscription sur le site internet de la Région ou via le dossier papier est nécessaire.

Les élèves qui auront respecté les délais d'inscription, soit le **16 juillet 2019**, sont garantis de recevoir leur carte de transport fin août au domicile des parents.

Pour toute demande effectuée hors délai, une pénalité de 20 € par famille sera appliquée qui devra être réglée pour obtenir les cartes de transport demandées :

- soit par l'envoi à la Région Bourgogne-Franche-Comté – Direction des Mobilités et des Infrastructures - Service Transports Routiers Régionaux - Unité Territoriale du Jura - 21 place Perraud – CS 20388 – 39016 LONS-LE SAUNIER, d'un chèque de 20 € à l'ordre du trésor public
- soit via le site www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires à l'issue de votre démarche d'inscription aux transports scolaires ou dans le suivi du dossier.

Aucune carte de transport ne sera éditée sans paiement de cette pénalité et aucun remboursement des frais engagés ne sera effectué avant obtention de cette carte.